

PV de l'assemblée extraordinaire du 4 septembre 2020, concernant le nouveau mur d'escalade.

Personnes excusées : Guillaume Giroz, Jan-Nicolas Mottier, Dorine Breu, René Schwitzguébel, Françoise et Raymond Scheidegger, Olivier Bally, Christine Pilet, Christine Yersin, Albert Henchoz, Grégory Schittli, Valérie Rossier, Philippe Marmillod, Nicolas Beaud, Anita Beaud et Ueli Tschabold, Lise-Mireille Rouge.

20h04, la Présidente, Marie-Pierre Chappalley, ouvre cette assemblée extraordinaire. En préambule, elle remercie vivement tous les donateurs et les personnes qui ont œuvré pendant des années à la création et l'entretien de l'ancien mur d'escalade du Dzai. Un nouveau projet a pris forme ; il est ambitieux et demandera l'engagement d'un maximum de membres le moment venu des différentes étapes de sa réalisation. La commune de Château-d'Oex nous offre une opportunité magnifique pour promouvoir l'escalade dans notre région, tout en créant une activité « 4 saisons » pour l'offre touristique du Pays-d'Enhaut.

C'est un appel de votre comité et du groupe de projet : Nous avons besoin de vous tous ! Elle finit son allocution par une devise de circonstance : Ne rêve pas ta vie, mais vis tes rêves !

Selon la liste nominative établie, 36 personnes (comité compris) sont présentes pour cette assemblée.

Elle demande également à l'assemblée sous quelle forme elle désire procéder au vote. La manière à main levée est choisie à l'unanimité. Léo et Janry Morier se proposent comme scrutateurs.

Elle donne lecture également de l'article 12 des statuts de la société : Les engagements de la sous-section ne sont garantis que par ses propres biens. La sous-section n'est pas liée par les engagements de la section mère. La responsabilité personnelle des membres pour les engagements de la sous-section est exclue.

La présentation du projet a été faite sur la base du « business plan », dans sa version du 3 septembre 2020. Le document est disponible auprès du comité, ceci afin de ne pas remplir ce procès-verbal d'informations et de chiffres qui sont déjà présentés dans un dossier complet et bien établi.

Jean-Michel Chapalay nous fait l'introduction du dossier avec l'historique, le choix et les attentes de la commune de Château-d'Oex et, dans son ensemble, du potentiel touristique à l'année de l'endroit. Mathilde Chapalay nous fait la description technique du mur proprement dit et de l'aménagement des locaux intérieurs. Jean-Michel Chapalay poursuit la présentation par les différents moyens de financement.

Jean-Michel Isoz, qui travaille pour le service des constructions de la commune, prend la parole afin d'informer qu'il y a encore pas mal de problèmes à régler avec les services du canton de Vaud. Le bâtiment est en zone agricole, donc il ne peut pas être modifié ou agrandi ; et c'est le canton qui décide. Par contre, s'il on y fait des travaux, ils doivent remplir toutes les exigences ECA, normes d'isolations et de sécurités, etc. Donc, les différents services cantonaux et communaux doivent encore trouver rapidement des solutions qui respectent les différentes lois et réglementations. Pas évident !

Jean-Michel Chapalay rappelle que le projet dépend encore du préavis municipal du 08 septembre, mais notre vote de ce soir va directement influencer. Mais la décision finale du financement sera votée par le conseil communal de 29 octobre prochain.

Après toutes ces informations, la Présidente donne la parole aux personnes présentes :

- Michel Zysset, qui s'est offert pour la recherche des donateurs, demande des éclaircissements sur la prise de décision communale. Habitant le Saanenland, il n'est pas au courant du fonctionnement politique sur le canton de Vaud. Jean-Michel Chapalay lui explique que la municipalité ne peut engager des dépenses de plus de 50.000 Frs. Au-delà de cette somme, c'est le conseil communal qui a la compétence. Si la décision du conseil est contredite, il peut même s'organiser un référendum communal.
- Didier Pasquier demande s'il y a des normes et qu'est-ce qui a été prévu pour la sécurité. Jean-Michel Chapalay lui répond qu'il y aura un escalier pour accéder au pied des voies dans la fosse et qu'une barrière est prévue autour de la fosse ; il est prévu d'y intégrer le chauffage du local. Pour le reste, pas de normes hormis une sortie de secours. Mais on pourrait envisager un plan d'évacuation et un protocole de prise en charge médicale.
- Joëlle Mottier demande s'il est prévu de louer ou de mettre à disposition du matériel. Il lui est répondu que rien n'a été envisagé pour l'instant mais que tout reste possible. On a pu se rendre compte que le matériel mis à disposition est souvent mal soigné et mal utilisé... et parfois volé. Léo rappelle qu'une salle de bloc ne dépasse pas 4 mètres de hauteur et que les tapis doivent avoir une épaisseur en rapport avec la chute. Pour les voies plus hautes, les personnes doivent être capable d'effectuer la voie en tête et de maîtriser l'assurage. Les cordes laissées en place au mur actuel le sont sur notre bon vouloir, mais cela incite des personnes novices à faire des voies au-dessus de leurs compétences. Cela n'a heureusement jamais produit d'accidents graves. On pourrait y installer des systèmes roll-gliss, mais c'est un investissement supplémentaire.
- Xavier Ecoffey déplore le manque de motivation de l'office du tourisme à la promotion de ce type d'activité jusqu'à maintenant. Madame Desgalier, la nouvelle directrice, soutient le projet et semble plus motivée pour les années futures.
- Jean-François Eggen demande si nos députés sont au courant du projet. Jean-Michel Chapalay lui répond que les conseillers communaux apprécient moyennement qu'un objet mis en consultation soit déjà connu de la moitié du village ou de personnes qui n'ont pas à décider, et que cela puisse influencer le vote. Alors non, nos députés ne sont pas au courant.
- Charles-Henri Ramel trouve bizarre que la caisse de la sous-section n'est pas mise à contribution pour ce projet. Michel Morier-Genoud appuie cette remarque et trouve que la caisse de la sous-section doit participer au projet, même si c'est une somme symbolique. Valérie Isoz, notre caissière, lui répond que les finances de la sous-section sont saines et que la caisse sera certainement mise à contribution. Mais il est bon pour la motivation, que le but soit de trouver la somme de 150.000 Frs demandée dans le « business plan ».
- Xavier Ecoffey demande quand il est prévu de démonter l'ancien mur d'escalade. Marie-Pierre Chappalley lui répond que l'on n'a pas encore planifié son démontage et qu'il faudra des bénévoles à ce moment-là. L'évacuation des matériaux coûtera une certaine somme qui n'a pas été évaluée et c'est là que la caisse de la sous-section sera mise à contribution.
- Marie-Luce Chappalley demande s'il est prévu que des membres de la sous-section fassent une formation de moniteur et que des cours soient organisés. Notre Présidente lui répond que 2 personnes ont fait la formation J+S l'année passée, mais surtout pour s'investir avec le groupe OJ. Le comité encourage les personnes qui seraient intéressées à cette formation et

le coût du cours est pris en charge par la caisse. Mais l'accès au mur reste un lieu public et le but est de faire des entrées afin qu'il soit rentable.

- Jocelyne Girardet demande si l'on ne pourrait pas promouvoir les 2 sites d'escalade en-même temps, puisqu'ils sont si proches l'un de l'autre (falaise de Gérignoz et mur d'escalade). Jean-Michel Chapalay lui répond que oui, car l'offre pour pratiquer l'escalade dans la région est sous exploitée. Si l'on prend en compte le massif des Gastlosen, les falaises du Grin, de Rossinière et de Gérignoz, le futur Dzai bien sûre et n'oublions pas les 3 longues voies dans le secteur Videmanette-Rocher Plat. Des voies difficiles sont ouvertes également à La pointe Sur Combe et la Gummfluh.
- Francis Gétaz se demande comment pourrait-on organiser le suivi du matériel, l'éventuelle location de ce dernier et son contrôle. Notre Présidente lui répond que l'infrastructure du mur doit être autogérée et que tout doit être encore mis sur pied. Toutes les propositions sont les bienvenues et qu'il y a encore le système de paiement à réfléchir...

Après toutes ces délibérations, La Présidente présente la question qui est mise en votation :

En tant que membre de la sous-section de Château-d'Oex, êtes-vous d'accord d'apporter votre soutien au projet de salle d'escalade à Gérignoz, et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'obtention du financement de l'infrastructure d'escalade, soit au maximum 150.000 Frs d'investissement et 9.500 Frs de frais de fonctionnement par année.

Résultat du vote : 36 votants. 36 oui, 0 non, 0 abstention.

Léo demande la parole pour présenter l'entreprise française qui a été retenue pour le montage du mur. Il s'agit de la maison « ENTREPRISE », connue au niveau mondial pour le montage des infrastructures de coupe du monde. Elle a développé plus de 100 murs en Suisse et a plus de 30 ans d'expérience. Le contact pour la région est René Pavillard, guide à Leysin, connu de beaucoup de personnes présentes ce soir.

Jean-Michel Chapalay rapportera la décision de ce soir à la Municipalité de Château-d'Oex. Un courrier officiel sera envoyé bien entendu.

Marie-Pierre Chappalley, notre Présidente, remercie les membres présents pour le soutien, et clos cette assemblée en nous conviant à un apéritif.

Le secrétaire : André Mottier

